



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuilly-sur-Seine, le 24 juillet 2010

Mots-clés : COMMERCE INTERNATIONAL / FRET / FORMALITES DOUANIERES / LOGICIEL

Conex se joint au programme *Strategic Partnerships* de l'IATA et renforce le dialogue autour d'ICS avec le secteur aérien

■ **Conex adhère au programme de *Strategic Partnerships*, plate-forme de réseautage et de solutions d'affaires de l'Association du transport aérien international (IATA) ■ Conex renforce ainsi le dialogue avec des centaines de compagnies aériennes autour de son offre ICS via conex, la seule plateforme paneuropéenne dédiée à l'ICS.**

40 % du trafic marchand de la planète prend l'avion

Dans moins de 6 mois, les marchandises qui pénètrent sur le sol européen, devront avoir fait l'objet d'une déclaration préalable ICS ¹. Le transporteur, par exemple une compagnie aérienne, pourra se charger de cette déclaration pour le compte de ses clients, un service à valeur ajoutée et peut-être une nouvelle source de revenu.

Mais en attendant, qu'il y soit prêt ou non, c'est un nouveau chantier et une course contre la montre qui est ouverte. Car, le transporteur sera de toute façon redevable de l'information auprès des administrations douanières et tenu pour seul responsable de ce qu'il a à son bord.

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com

« ICS est une préoccupation urgente pour tous les acteurs du transport de fret, la réglementation rentre en vigueur au 1er janvier 2011. En volume, seulement 2 à 3 % du commerce mondial passe par les airs, mais cela représente 40% de la valeur des échanges mondiaux ! Les compagnies aériennes sont donc pour nous une cible commerciale importante.», explique Alban Gruson, président de Conex.

Un dialogue facilité avec les compagnies aériennes

Conex cotoie déjà l'IATA au sein d'organismes de standardisation et dans des organisations comme l'OMD. Mais il s'agit aujourd'hui d'agir au plus près des centres de décision, compte tenu du calendrier de mise en place de l'ICS.

¹ L'Import Control System (ICS) est le système électronique de gestion des déclarations sécuritaires à l'importation de marchandises sur le territoire européen, obligatoire dès le 1er janvier 2011. De nombreuses données devront être transmises au bureau de douane du premier point d'entrée en Union Européenne avant l'arrivée des marchandises et avant même que les marchandises ne quittent le pays d'exportation. ICS s'inscrit dans le programme communautaire eCUSTOMS. Il a été mis en place dans le cadre de normes SAFE préconisé par l'OMD – Organisation Mondiale des Douanes – afin de sécuriser les flux du commerce international à l'importation.

Conex accède dès aujourd'hui aux travaux menés sur la dématérialisation des procédures au sein de l'IATA.

« Par le biais du programme de l'IATA, Conex acquiert une écoute privilégiée de la part des compagnies aériennes, en tant que Strategic Partner. Pour Conex, l'adhésion à cette organisation professionnelle incontournable est une clef essentielle pour renforcer le dialogue avec les quelque 230 compagnies aériennes membres de l'IATA qui assurent 93 % du transport aérien international régulier. », explique Alban Gruson.

ICS via conex : un guichet unique pour les déclarations ICS pour toute l'Europe

ICS s'impose dans moins de 6 mois comme la nouvelle réglementation à vocation sécuritaire, pour contrôler les marchandises qui rentrent sur le sol européen. Avec sa solution ICS via conex, Conex propose un guichet unique pour faire les déclarations ICS des marchandises qui rentrent en Europe. Plus de souci juridique, plus de souci technique pour les déclarants et les transporteurs : tout est délégué à un tiers expert de la dématérialisation et du Droit des Douanes...

ICS *via conex* gère à elle seule les différents formats d'échanges électroniques lors du franchissement de la frontière européenne quelque soient le pays d'accueil, la complexité des exigences réglementaires, le moyen de transport, et la langue du pays. Et c'est certainement la seule solution globale disponible sur le marché aujourd'hui !

ICS *via conex*, c'est :

- Une solution juridique qui garantit la conformité de la déclaration ICS au déclarant, quelque soit le point d'entrée de la marchandise en Europe...
- Une solution technique qui communique avec les 27 systèmes d'informations douaniers de nos pays de l'Union. ICS *via conex* propose une interface unique au déclarant, et gère les ajustements spécifiques à chaque douane nationale.

« Il s'agit de proposer aux compagnies aériennes la solution ICS la plus proche de leurs besoins et de leur mode de fonctionnement, en travaillant dans des commissions sur les thèmes douaniers », explique Alban Gruson. « La plupart des fournisseurs sur le marché du fret aérien ne présente qu'une solution informatique pour leur seul pays, très souvent sans connaissance douanière spécifique. Conex apporte la seule solution qui se connecte avec toutes les administrations de l'Union Européenne : nous sommes le partenaire le plus adapté des compagnies aériennes qui, par vocation, couvre différents pays. »

A propos d'IATA.

Depuis plus de 60 ans, l'Association du transport aérien international (IATA) établit les normes commerciales qui sont à la base de l'industrie aérienne mondiale. La mission de l'IATA est de représenter, orienter et servir l'industrie aérienne. Ses effectifs comprennent quelque 230 compagnies aériennes qui assurent 93 % du transport aérien international régulier.

En tant que membre du programme de l'IATA *Strategic Partnerships*, les fournisseurs et prestataires de services de l'industrie de transport aérien travaillent en collaboration avec l'IATA et les compagnies aériennes membres dans le développement de solutions pour l'industrie aérienne. Collaborateurs inestimables, les *Strategic Partners* sont impliqués dans une large gamme de secteurs d'activités au travers de cette industrie. Ils participent activement aux différents comités et groupes de travail ainsi qu'aux initiatives multiples entreprises par l'IATA. En conclusion, cette synergie se concrétise par la mise en place de solutions gagnantes, à la fois pour les compagnies aériennes et les fournisseurs.

Pour en savoir plus : www.iata.org

À propos de Conex.

Créée en 1985 par Alban Gruson, juriste de formation et ancien cadre dirigeant d'une société de transit, Conex réalise 7,2 millions d'euros de CA. La société développe une gamme de produits et de services : logiciels pour le traitement et la transmission électronique des déclarations

douanières, déclarations en douane, tarif douanier informatique, mais aussi : formation, audit ou conseil. Parce que, confrontées aux réglementations complexes du commerce international, les entreprises ont besoin d'outils informatiques qui assurent la traçabilité, la sécurité des écritures, et la communication avec leurs outils de gestion commerciale. Les logiciels de Conex sont référencés dans des centaines de sociétés en France et en Europe, parmi lesquelles on compte TNT, Schneider Electric, DHL Freight, 3 Suisses, Géodis, Mory, Bacardi, Caterpillar, Renault... Fortement impliquée dans la modernisation des processus douaniers, CONEX développe son activité dans le domaine de la transmission de données douanières et devient ainsi un acteur majeur de la dématérialisation.

Pour en savoir plus : www.conex.net

CONEX - ZA de l'Europe - 59 358 ORCHIES CEDEX

Tél.+ 33 (0)3 20 41 43 00

Fax + 33 (0)3 20 41 43 14

Email. conex@conex.net